



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
21 avril 2015
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Neuvième session

Comité d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 11 mars 2015, à 10 heures

Président : M. Patriota (Brésil)

puis : M. Skoog (Suède)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session

Élection des membres du Bureau

Plan de travail de la Commission de consolidation de la paix

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-03776X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/9/OC/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (PBC/8/OC/L.1*)

2. **Le Président** rappelle que le projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (PBC/8/OC/L.1*) a été approuvé à titre provisoire par le Comité d'organisation au cours de consultations informelles, dans l'attente d'être traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU. Il fait remarquer que la partie III du rapport présente le cadre des travaux que la Commission mènera en 2015, et que le rapport sera examiné par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. Le Président croit comprendre que le Comité est maintenant prêt à adopter le projet de rapport.

3. *Il en est ainsi décidé.*

Élection des membres du Bureau

4. **Le Président** dit que, compte tenu des consultations qui ont précédemment eu lieu entre groupes régionaux et membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est en mesure d'élire les nouveaux président et vice-président de la Commission de consolidation de la paix.

5. *M. Skoog (Suède) est élu Président par acclamation pour un mandat d'un an jusqu'au 31 décembre 2015.*

6. *M. Patriota (Brésil) est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat d'un an jusqu'au 31 décembre 2015.*

7. **Le Président** dit que la Commission est convenue que le Président présiderait le Comité d'organisation et les réunions des différentes formations pays, à moins que le Comité n'en décide autrement. À cet égard, le Président de la Commission présidera la formation Libéria et le Vice-Président présidera la formation Guinée-Bissau.

8. *M. Seger (Suisse) est réélu Président de la formation Burundi; M. Hilale (Maroc) est élu*

Président de la formation République centrafricaine; M^{me} Lucas (Luxembourg) est élue Présidente de la formation Guinée; et M. Rishchynski (Canada) est réélu Président de la formation Sierra Leone.

9. M. Yoshikawa (Japon) est réélu Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience pour un mandat d'un an jusqu'au 31 décembre 2015.

Déclaration du Président sortant

10. **Le Président** dit que la réunion du Comité d'organisation a été reportée en raison de problèmes avec le processus électoral, ce qui rappelle que, même 10 ans après son instauration, le processus électoral innovant associé à la Commission de consolidation de la paix continue de poser des difficultés à de nombreux groupes régionaux et au Secrétariat.

11. Le Président remercie les membres de la Commission d'avoir confié la présidence au Brésil en 2014. La Commission doit continuer de mobiliser la communauté internationale en vue d'offrir une attention soutenue aux pays qui sortent d'un conflit et qui progressent à grands pas sur la voie de la paix, de la stabilité et du développement. La Commission peut rendre ses partenariats avec ces pays encore plus productifs en veillant à ce que ses objectifs soient adaptés aux contextes, formulés avec soin et communiqués de façon détaillée à toutes les parties prenantes au Siège et sur le terrain. Le Président dit que, au cours de son mandat, c'est à chaque fois que la Commission a exploité le poids politique de ses membres que ses actions dans tel ou tel pays ont été les plus appréciées. Les États Membres peuvent aussi renforcer la pertinence des avis de la Commission en défendant leurs positions communes dans les autres instances intergouvernementales.

12. La position collective et déterminée que les États Membres ont adoptée lors des premiers stades de l'épidémie d'Ebola illustre comment la Commission de consolidation de la paix peut exploiter ses atouts politiques; elle a contribué à pousser la communauté internationale et d'autres composantes du système des Nations Unies à prêter attention aux risques que cette crise fait peser sur les avancées que les trois pays touchés ont obtenues en matière de consolidation de la paix. C'est ainsi que les initiatives de relèvement après l'Ebola menées par les Nations Unies portent

* Distribué par la suite sous la cote A/69/818-S/2015/174.

notamment sur des domaines dont la Commission a indiqué qu'ils méritaient une attention particulière.

13. La Commission occupe une place privilégiée pour promouvoir une plus grande harmonisation des dimensions sous-régionale, régionale et internationale des interventions à la suite d'un conflit. À ce sujet, l'une des priorités de la Commission, en 2014, a été de travailler directement avec les pays d'Afrique inscrits à son ordre du jour et de mettre en place des partenariats dynamiques avec des organisations régionales et sous-régionales d'Afrique. L'expérience acquise par la Commission avec le Burundi, la République centrafricaine et la Guinée-Bissau a confirmé qu'il était essentiel de renforcer la cohérence aux niveaux régional et sous-régional pour appuyer les activités de consolidation de la paix. Le Président recommande à son successeur de poursuivre le dialogue avec les membres de l'Union africaine, à New York, et, si possible, avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à New York et à Addis-Abeba.

14. En 2014, la Commission de consolidation de la paix a tenu sa toute première session annuelle en vue de déterminer quels types de politiques intergouvernementales étaient nécessaires pour aider les pays à réduire le risque de conflit. Cependant que la Commission continue d'étudier différentes pistes de financement prévisible, l'accent qu'elle met sur la mobilisation des ressources nationales et sur la lutte contre les flux financiers illicites sera essentiel pour recenser les domaines d'intervention potentiels nécessitant une intervention individuelle ou collective des États Membres. Le défi que constituent les flux financiers illicites et les lacunes systémiques de la politique intergouvernementale relative au financement de la consolidation de la paix met en lumière l'interdépendance des mesures relatives à la sécurité et des mesures institutionnelles et socioéconomiques. La Commission doit continuer à œuvrer au renforcement de la cohérence des politiques et des mesures dans les volets de la consolidation de la paix relatifs à la politique, à la sécurité et au développement.

15. Les États Membres doivent poursuivre leur réflexion sur la nature et sur les contours du rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La Commission occupe une place privilégiée pour compléter les activités de ces organes en veillant à ce que le développement socioéconomique ouvert à tous contribue à la paix et à la sécurité et réduise le risque

de reprise des hostilités. Lorsqu'il s'est exprimé lors de divers exposés et débats devant le Conseil de sécurité en 2014, le Président a insisté sur le fait que la Commission pouvait, sur la base de son rôle consultatif, aider le Conseil de sécurité à renforcer l'engagement d'ensemble et à long terme que les Nations Unies et les acteurs internationaux et régionaux ont pris à l'égard des pays qui sortent d'un conflit. Le Conseil de sécurité pourrait s'appuyer de façon plus pratique et plus systématique sur l'avis de la Commission, plus spécialement lors de la révision des mandats des missions des Nations Unies lorsque les priorités changent ou dans le cadre des processus de réduction des effectifs et de transition. À cet égard, le Président appelle les membres de la Commission qui sont membres non permanents ou permanents du Conseil de sécurité à donner l'impulsion requise, à donner des conseils et à faire preuve d'un engagement soutenu.

16. La problématique hommes-femmes dans le cadre de la consolidation de la paix mérite l'attention et l'engagement continus de la Commission. Si les femmes subissent les conséquences tragiques des conflits violents, elles tiennent aussi le rôle principal dans la transformation de la société dans les situations d'après conflit. La session extraordinaire que la Commission a organisée en septembre 2014 en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a mis en avant les initiatives locales de consolidation de la paix menées par des femmes dans différents contextes.

17. L'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies auquel il sera procédé en 2015 offre une excellente occasion de veiller au renforcement du rôle stratégique que la Commission joue pour les Nations Unies et de faire en sorte que les approches adoptées par la Commission soient adaptées à l'évolution des situations. Les directives pour l'examen (A/69/674-S/2014/911), mises au point par la Commission, aideront au recensement des progrès accomplis et des lacunes restantes s'agissant de l'aide internationale fournie aux pays qui sortent d'un conflit. La décision de fonder l'examen sur des études de cas spécifiques, qui seront réalisées par un groupe consultatif d'experts, vise à aider le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à mettre les difficultés, les besoins et les aspirations des pays qui sortent d'un conflit au cœur des initiatives futures.

18. La Commission continuera de compter sur le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour la réalisation de son plan de travail ambitieux. La compétence dont le Bureau fait preuve dans la gestion du Fonds pour la consolidation de la paix, qui gagne de plus en plus de crédibilité dans le système des Nations Unies, sera également essentielle. Les activités entreprises par la Commission et par le Fonds favoriseront la complémentarité entre les dimensions politiques et programmatiques de la consolidation de la paix, ce qui permettra d'obtenir un meilleur retour sur les investissements réalisés dans les pays concernés.

19. *M. Skoog (Suède) prend la présidence.*

Déclaration du Président entrant

20. **Le Président** dit que sa délégation va s'efforcer de s'appuyer sur les accomplissements de la fructueuse présidence du Brésil et d'améliorer encore la pertinence et l'efficacité de la Commission. En 2015, plusieurs conférences de haut niveau essentielles appelleront les États Membres à renforcer leur réaction multilatérale face aux défis mondiaux. L'année 2015 est aussi essentielle pour la stratégie de paix et de sécurité des Nations Unies, puisqu'elle verra la réalisation de l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix et de l'étude sur les opérations de maintien de la paix. La Commission doit en profiter pour mieux équiper les Nations Unies face aux défis de plus en plus complexes en termes de sécurité mondiale, notamment en fournissant un meilleur appui aux pays qui sortent d'un conflit pour les aider à atteindre une paix et un développement durables.

21. Notant que 2015 marque le dixième anniversaire de la Commission, le Président rappelle que celle-ci a été créée en vue de combler une lacune institutionnelle dans le système des Nations Unies. Les objectifs d'origine de la Commission étaient d'améliorer la planification stratégique aux fins de la consolidation durable de la paix, d'appuyer les mesures visant au renforcement des institutions nationales, de veiller à la prévisibilité et à la souplesse du financement, d'améliorer la coordination des activités internationales d'après conflit et d'offrir une instance dans laquelle les pays fournisseurs de contingents, les partenaires de développement bilatéraux, les acteurs régionaux et, surtout, les pays concernés, pourraient se réunir en vue de renforcer la cohérence de l'appui

fourni. Cette vision reste pertinente et peut être concrétisée.

22. À la présidence, la Suède aura comme principale priorité de faire la plus grande différence possible pour les pays demandant l'aide de la Commission. À cet égard, la Commission doit continuer à renforcer sa capacité de mobilisation. Le Président cherchera également à collaborer étroitement avec toutes les formations pays afin de trouver comment le Comité d'organisation pourrait apporter encore davantage de valeur ajoutée aux activités menées dans tel ou tel pays, à écouter avec soin les États inscrits à l'ordre du jour de la Commission et à s'appuyer sur les meilleures pratiques de ceux-ci, et à ouvrir avec les autres pays qui sortent d'un conflit un dialogue sur les façons dont la Commission pourrait leur apporter un soutien pertinent et souple.

23. Par ailleurs, conformément au programme de travail présenté dans le rapport de la huitième session de la Commission (PBC/8/OC/L.1*), la délégation suédoise a fixé quatre priorités pour les six mois à venir. Premièrement, le Président agira, en cette qualité, en tant qu'organisateur du processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix et veillera à une large participation et à une large adhésion des parties prenantes. Il cherchera par ailleurs à faciliter les discussions informelles au niveau des experts sur des sujets pertinents susceptibles d'alimenter le processus d'examen. Deuxièmement, il s'efforcera de veiller à ce que l'on tienne compte des priorités en matière de consolidation de la paix dans les mesures de relèvement après l'Ebola. À cet égard, il rappelle que les trois pays les plus touchés – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – sont tous inscrits à l'ordre du jour de la Commission et que, en novembre 2014, la Commission avait demandé au Secrétaire général de procéder à une évaluation des incidences d'Ebola. Pour la suite, la Commission s'efforcera, en s'appuyant sur les débats de la conférence de haut niveau sur l'épidémie d'Ebola, tenue à Bruxelles le 3 mars 2015, d'accélérer les mesures d'appui en vue du renforcement des capacités institutionnelles des pays touchés.

24. Troisièmement, la Commission doit soutenir les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, et assurer une coordination avec ces organisations. Sur la base des mesures prises en 2014 par le Président sortant, notamment la visite de celui-ci à Addis-Abeba, la Commission doit réfléchir à la façon

d'exploiter au mieux ses partenariats avec différentes organisations régionales et chercher à mettre au point des stratégies communes. Il conviendrait que les États Membres réfléchissent à la façon d'améliorer leur collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales en vue d'aider les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

25. Le financement des activités de consolidation de la paix sera l'autre grande priorité de la Suède. La session annuelle 2015 de la Commission, qu'il est proposé de consacrer au thème du financement prévisible de la consolidation de la paix, sera riche d'enseignements pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Le Président espère aussi que cette session s'appuiera sur l'élan politique suscité par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, et que les conclusions de la session annuelle auront des incidences sur l'issue de cette Conférence. Comme suite à la session annuelle 2014, la délégation suédoise prévoit d'organiser une réunion avec l'ancien Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, pour débattre des conclusions du Groupe de haut niveau de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique sur les flux financiers illicites qui proviennent d'Afrique.

26. La Suède soutient depuis longtemps les activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Le Gouvernement suédois compte parmi les principaux contributeurs au Fonds pour la consolidation de la paix et la délégation suédoise a assumé la présidence de la formation Burundi et de la formation Libéria. Le Président espère pouvoir marquer la présidence suédoise au coin de cet engagement et de cette expérience pertinente.

Plan de travail de la Commission de consolidation de la paix

27. **Le Président** dit que le paragraphe 72 du projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session (PBC/8/OC/L.1*) présente certaines mesures à l'intention du Comité d'organisation visant à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission et de la prévisibilité de ses activités, ainsi qu'à la clarification de ses objectifs. À cet égard, les membres de la Commission ont reçu une proposition de plan de travail pour le Comité d'organisation et la description des activités prévues du Président. Ce

dernier appelle également l'attention du Comité sur le thème proposé pour la session annuelle 2015, « Financement prévisible de la consolidation de la paix : vers moins de cloisonnement », que l'on a choisi en vue de trouver des politiques susceptibles de faciliter le financement plus soutenu des priorités en matière de consolidation de la paix. Le Comité débattera et conviendra des sous-thèmes de la session annuelle. Le Président invite le Comité à approuver à titre provisoire la proposition de plan de travail et de thème de la session annuelle.

28. *Il en est ainsi décidé.*

29. **Le Président** dit que le Comité est invité à charger la Malaisie de coordonner l'exercice périodique d'examen de la fonction consultative de la Commission et de ses modalités d'interaction avec le Conseil de sécurité, comme il en a été convenu lors des consultations qui ont précédemment eu lieu et en vertu du paragraphe 70 du rapport sur les travaux de la huitième session (PBC/8/OC/L.1).

30. *Il en est ainsi décidé.*

31. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit que la présidence brésilienne a fait de 2014 l'une des années les plus productives de la Commission de consolidation de la paix. La Commission a tenu sa première session annuelle, qui était consacrée aux mesures prises au niveau régional en vue de faire face au défi que constituent les flux financiers illicites, dans le contexte des besoins spéciaux des pays qui sortent d'un conflit. Elle a également joué un rôle important lorsqu'il s'est agi d'appeler l'attention sur les implications de la crise de l'Ebola pour la consolidation de la paix, ce qui a confirmé l'importance de l'existence d'une plateforme intergouvernementale pour une intervention globale et sur le long terme. Par ailleurs, la Commission a mis au point les directives techniques pour l'examen décennal de consolidation de la paix des Nations Unies auquel il sera procédé prochainement.

32. La Suède assume la présidence lors d'une année qui verra la réalisation de plusieurs examens et processus intergouvernementaux liés les uns aux autres. L'intervenant est convaincu que, sous l'impulsion de la présidence, la Commission servira de lieu de dialogue où les États Membres feront intervenir les acteurs compétents en vue de renforcer ces liens. Les grands thèmes qui sont au programme de la

Commission pour 2015, tels que les mesures de relèvement après l'Ebola, la prise en compte systématique des perspectives régionales et le renforcement de son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, sont importants non seulement pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, mais aussi pour les interventions menées plus largement par le système des Nations Unies dans les situations d'après conflit. Grâce à sa capacité de mobilisation, la Commission contribuera à ce qu'il soit tenu compte des priorités des pays qui sortent d'un conflit dans les décisions qui seront prises lors des processus intergouvernementaux. Cette capacité lui permettra aussi de veiller à ce que les mesures prises par les États Membres, le Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies à l'appui de ces pays soient cohérentes et se renforcent mutuellement.

33. La Commission doit nouer des relations avec des partenaires très variés, tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci, notamment des institutions financières internationales et des organisations régionales. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'emploie à soutenir en permanence la Commission, notamment en apportant un soutien pratique à l'équipe de direction et en assurant la participation des entités compétentes du système des Nations Unies. Le Fonds pour la consolidation de la paix a encouragé la cohérence à l'échelle du système en exigeant une vision stratégique commune pour les pays qui passent par un processus de transition pacifique. Si le Fonds devient un instrument crédible et viable, il reste néanmoins un acteur marginal en raison de sa taille modeste. Le thème proposé pour la session annuelle 2015 de la Commission est donc un élément positif; l'obtention d'un financement adéquat est une préoccupation dans tous les examens et processus intergouvernementaux en cours. La Commission est bien placée pour faciliter des discussions à large participation sur les politiques, les instruments et les ressources nécessaires pour prévenir les conflits et préserver la paix. À cet égard, il conviendrait qu'elle réfléchisse à la façon dont elle doit assumer ses fonctions de base dans des contextes précis, notamment en décidant de l'ampleur et de la durée de son intervention.

34. **M. Hilale** (Maroc) dit que le thème de la session annuelle 2015 a trait à l'absolue nécessité de disposer d'un financement durable pour la consolidation de la paix et au défi que représente la mobilisation de fonds.

Sa délégation adhère à l'objectif de renforcement du rôle que joue la Commission en tant que lieu de dialogue entre les organisations régionales et sous-régionales, qui doit contribuer à empêcher la reprise des hostilités.

35. En sa qualité de Président de la formation République centrafricaine, l'intervenant s'est récemment entretenu avec des représentants du Département d'État des États-Unis d'Amérique et de la Banque mondiale à propos des possibilités de financement des projets. Il a encouragé la fourniture d'une assistance aux activités liées au référendum constitutionnel et aux élections de 2015 en République centrafricaine, qui contribueront à la consolidation de la paix. Il a aussi rencontré des représentants du Gouvernement de ce pays en vue de l'élaboration d'un rapport sur la situation de terrain, que le Conseil de sécurité examinera en avril 2015.

36. **M. Rishchynski** (Canada) dit que la réunion qu'il est prévu de consacrer aux flux financiers illicites, un problème qui entrave les initiatives de consolidation de la paix dans les pays où la Commission intervient, revêt un caractère essentiel. Il espère que les travaux qui seront entrepris pendant la session annuelle 2015 fourniront des pierres de touche concrètes qui permettront de s'attaquer plus énergiquement aux problèmes de financement. Dans le contexte de l'examen décennal 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, il conviendrait que la Commission s'efforce de mettre en œuvre les recommandations que formulera le groupe consultatif d'experts et les recommandations qui émaneront de l'examen des opérations de paix par le Secrétaire général et de l'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

37. Le relèvement après l'Ebola doit rester un thème de travail important de la Commission et des formations pays concernées, qui doivent notamment travailler avec les parties prenantes clés, les équipes de pays des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les pays touchés. Les avancées que ces pays ont obtenues en termes de consolidation de la paix ne doivent pas être mises en péril par les conséquences dévastatrices de l'épidémie. À la présidence de la formation Sierra Leone, le Canada s'est efforcé de répondre au mieux aux besoins du Gouvernement sierra-léonais et, dans le cadre d'une action conjointe avec les formations des autres pays touchés, de mobiliser le système des

Nations Unies et les partenaires multilatéraux en vue de l'intervention pendant la phase de relèvement. La formation Sierra Leone prévoit d'organiser une réunion d'information en avril 2015, lors de laquelle le PNUD ferait le point sur les progrès accomplis sur la voie du relèvement après l'Ebola, qui sera suivie par une visite dans le pays par la formation Sierra Leone, éventuellement conjointement avec les formations Libéria et Guinée. Les problèmes recensés dans le rapport de la Commission (PBC/8/OC/L.1*), notamment les lacunes s'agissant des services sociaux de base, de la gouvernance, de la cohésion sociale et de la confiance de la population dans les pouvoirs publics, nécessiteront toujours de l'attention pendant la période de relèvement. La formation Sierra Leone va travailler avec les acteurs compétents des Nations Unies en vue de s'attaquer à ces problèmes et d'appuyer les efforts du Gouvernement.

38. Les causes profondes du conflit appellent un engagement sur le long terme. Si l'on ne les traite pas consciencieusement, les problèmes relatifs au chômage des jeunes, à la sécurité, à la justice, à la transparence, à la corruption et à la gestion des ressources nationales peuvent entraver ou faire avorter les progrès des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Il est donc encourageant que le Gouvernement sierra-léonais ait recensé ces problèmes dans son Programme pour la prospérité et prenne activement des mesures pour les régler en mobilisant ses propres ressources et en travaillant avec les partenaires de développement. Alors que le relèvement se poursuit et que les élections de 2017 approchent, il faut prendre des mesures collectives pour faire en sorte que la Sierra Leone puisse continuer à relever ces défis avec fruit.

39. **M. Okamura** (Japon) dit que le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience a diffusé son rapport final sur la transition des missions des Nations Unies en décembre 2014. En 2015, le Groupe de travail traitera de la nécessité de rétablir l'autorité de l'État afin de mieux protéger le bien-être et la sécurité des personnes et de normaliser les processus politiques au moyen d'institutions politiques renforcées. En étudiant l'expérience de certains pays, le Groupe de travail espère trouver des moyens d'étendre le pouvoir d'action des institutions fondamentales des États, notamment les systèmes judiciaires et les institutions en charge de la sécurité, au-delà des grandes villes après un conflit. Il espère aussi trouver des moyens de garantir le financement adéquat du renforcement des

institutions dans les situations d'après conflit. Le Groupe de travail prévoit de consacrer des réunions à des thèmes spéciaux liés au renforcement des institutions et établira un rapport sur la question. Ces débats permettront aussi de préparer la session annuelle 2015 de la Commission et contribueront à l'examen de 2015.

40. **M. Patriota** (Brésil) dit que les élections démocratiques tenues en 2014 en Guinée-Bissau ont chamboulé le programme de travail de la formation Guinée-Bissau pour 2015. Les nouvelles autorités gouvernementales se sont engagées à atteindre la prospérité, la stabilité et une paix durable. Avec un soutien adéquat, les progrès sont possibles, même si des divisions persistent. La table ronde des donateurs de la Guinée-Bissau qui se tiendra prochainement à Bruxelles jettera les bases du réinvestissement total de la communauté internationale à l'égard de ce pays. Dans ce contexte, le Gouvernement bissau-guinéen présentera une stratégie nationale sur 10 ans pour le progrès social visant à la promotion d'une gouvernance forte et de réformes institutionnelles fondées sur les principes d'inclusion et de tolérance ainsi que sur l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles du pays. La Guinée-Bissau aura besoin de l'aide politique, technique et financière de la formation pour mettre en œuvre ses programmes de développement humain axés sur les domaines prioritaires que sont l'éducation, l'emploi, la santé et les services sociaux. La formation s'attache à apporter son aide dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, une question particulièrement délicate, et appellera les partenaires internationaux et les amis de la Guinée-Bissau à soutenir le processus de réforme et à aider le Gouvernement à faire en sorte que les mesures s'inscrivent dans un cadre national de dialogue et de réconciliation.

41. **Le Président**, s'exprimant en qualité de représentant de son pays, dit que, en tant que Président de la formation Libéria, il travaillera à l'appropriation nationale du processus de consolidation de la paix. Lors d'une récente réunion avec la Présidente du Libéria, il s'est félicité des efforts et de la capacité de résistance du Gouvernement face à l'épidémie d'Ebola et a insisté sur la volonté de la Commission de continuer à soutenir le relèvement du pays. La Présidente a expliqué que, même si 2014 avait été une année extrêmement difficile, la vie reprenait lentement son cours au Libéria; aucun nouveau cas d'Ebola

n'avait été rapporté depuis deux semaines, l'économie se relevait progressivement et les écoles rouvraient. Le Gouvernement met actuellement la dernière main à un plan en réponse à la transition de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), qui pourrait servir de base aux futures activités de la Commission avec le Libéria.

42. Les formations pays ont joué un rôle clé dans l'action contre l'Ebola; elles ont réagi rapidement, en organisant une réunion en août 2014 pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'épidémie et ont ensuite tenu, en novembre 2014, une autre réunion à l'issue de laquelle le Secrétaire général a appelé au lancement d'un processus d'évaluation du relèvement après l'épidémie d'Ebola. Pour la suite, il convient que les formations s'appuient sur ces efforts en faisant en sorte que les priorités en matière de consolidation de la paix soient traduites correctement dans le cadre du relèvement après l'Ebola et que des fonds soient mobilisés pour ces priorités. Dans ce contexte, le Président souhaite participer à la table ronde que la Banque mondiale consacrera prochainement à l'Ebola.

43. En s'appuyant sur les meilleures pratiques recensées par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, la Commission pourrait jouer un rôle clé dans la contribution à la rétrocession sans encombre aux autorités nationales, par la MINUL, des compétences, conformément à la résolution 2190 (2014) du Conseil de sécurité. Ce processus nécessitera une étroite collaboration avec les membres du Conseil de sécurité. Dans les mois à venir, la Commission doit s'attacher à fournir une plateforme pour la coordination des mesures de relèvement après l'Ebola et des processus de transition de la MINUL, ce qui impliquera de rassembler en un tout cohérent les priorités en matière de développement et de sécurité pertinentes pour la consolidation de la paix, de faciliter la coordination internationale et de favoriser la mobilisation des ressources. Compte tenu de ces considérations, il conviendra d'établir une nouvelle déclaration d'engagements réciproques. Sa visite au Libéria permettra au Président de rencontrer les parties prenantes nationales et de juger par lui-même de la situation afin de mieux orienter les travaux de la Commission.

44. **Le Président** dit que les représentants de la Suisse, du Luxembourg, de la Guinée et du Libéria ont

souhaité participer au débat relatif au point de l'ordre du jour examiné.

45. *Sur l'invitation du Président, M. Seger (Suisse), M^{me} Lucas (Luxembourg), M. Diallo (Guinée) et M. Patten (Liberia) prennent place à la table du Comité.*

46. **M. Seger** (Suisse) dit que la tenue prochaine des élections au Burundi dans un esprit d'ouverture, de transparence et d'inclusion marquera une étape essentielle dans le processus de consolidation de la paix dans ce pays. La formation Burundi s'attachera à aider le pays dans cette période critique et, dans ce contexte, a travaillé en étroite coopération avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général et chef de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM). La visite à venir du Représentant permanent de la Suisse au Burundi sera l'occasion, pour la formation, de poursuivre son travail avec ses partenaires du Gouvernement, de la société civile et des partis politiques. Avant sa visite, la formation consultera l'Envoyé spécial du Secrétaire général et chef de la MENUM par vidéoconférence. La formation Burundi va rédiger, en vue de sa présentation au Gouvernement, une description générale du soutien que la Commission de consolidation de la paix continuera à apporter après les élections de 2015, s'agissant notamment du développement, de la création d'emplois et de l'investissement privé.

47. **M^{me} Lucas** (Luxembourg) dit que les mesures d'assistance à la Guinée doivent viser à faire en sorte que le pays puisse se remettre des dégâts sociaux et économiques qu'a causés l'épidémie d'Ebola. La formation Guinée a un rôle important à jouer dans le renforcement de la cohésion sociale et des institutions étatiques, une priorité de première importance pour le processus de relèvement. Dans ce contexte, les formations Libéria, Sierra Leone et Guinée doivent continuer de travailler ensemble et en étroite coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union du fleuve Mano, en vue de garantir l'efficacité du processus. Comme elle l'a fait lors des élections législatives tenues en 2013, la formation Guinée est prête à aider la Guinée à organiser des élections locales et présidentielles libres et crédibles en 2015, sur la base de l'accord conclu le 3 juillet 2013 entre le Gouvernement et l'opposition.

48. L'épidémie d'Ebola a ébranlé les mesures prises en faveur des trois domaines prioritaires définis dans la déclaration d'engagements réciproques entre le

Gouvernement guinéen et la Commission et il convient de renforcer ces mesures. Conformément aux conclusions du deuxième examen de la déclaration d'engagements réciproques, la formation Guinée doit continuer de se concentrer sur le renforcement de la réconciliation nationale, sur la lutte contre l'impunité et sur la dynamisation des institutions constitutionnelles en vue du renforcement de l'état de droit et de la consolidation de la démocratie. Elle doit aussi continuer à soutenir la mise en œuvre des activités décrites dans la stratégie nationale de la Guinée, en particulier la réforme de la justice et du système pénitentiaire, et le recensement des mesures favorisant la création d'emplois durables et décents pour les femmes et les jeunes. La formation élabore actuellement un plan de travail plus détaillé en collaboration avec ses partenaires et vise à organiser une première réunion entre ses membres et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

49. **M. Diallo** (Guinée) réaffirme que son Gouvernement souhaite coopérer avec la Commission en vue de tenir ses engagements en matière de consolidation de la paix. Sous la direction du Président sortant, la Commission a joué un rôle clé dans la mobilisation de la communauté internationale en vue de la mise sur pied d'une réaction efficace à l'épidémie d'Ebola et aux conséquences de celle-ci. La Guinée traverse une crise sanitaire sans précédent. Bien que les tendances observées ces dernières semaines soient encourageantes, la vigilance et la mobilisation doivent rester les maîtres mots étant donné que l'Ebola continue de faire des victimes et a des répercussions sur tous les aspects de la vie socioéconomique du pays. En plus d'avoir causé des pertes humaines tragiques, l'épidémie a mis en péril les progrès considérables que la Guinée avait accomplis, avec l'appui de la Commission, en matière de croissance économique, de cohésion sociale, de démocratisation politique et de sécurité. L'épidémie a par ailleurs créé de nouvelles difficultés dans la sphère sociale, notamment la stigmatisation des familles touchées, des enfants devenus orphelins à cause de la maladie, des survivants et des équipes chargées des inhumations, un aspect qui préoccupe beaucoup le Gouvernement et ses partenaires. Il faut redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de zéro cas d'Ebola d'ici à la mi-avril 2015, comme l'ont proposé les chefs d'État et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano lors du sommet extraordinaire que celle-ci a tenu le

15 février 2015. La Guinée aura besoin d'une assistance internationale à moyen et à long terme pour pouvoir se redresser pleinement aux niveaux économique et social. À cet égard, l'intervenant se félicite de la visite que la formation Guinée prévoit d'effectuer dans son pays et de la proposition du Représentant permanent du Canada d'organiser une visite conjointe des formations Sierra Leone, Guinée et Libéria dans ces pays.

50. La forte mobilisation de la communauté internationale visant à favoriser le redressement socioéconomique des pays touchés par l'Ebola est une bonne chose. À cet égard, la Commission a un rôle important à jouer pour la satisfaction des besoins prioritaires recensés par les gouvernements de ces pays. La mise en œuvre rapide de mesures visant à multiplier les possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes, comme indiqué dans la déclaration d'engagements réciproques entre le Gouvernement guinéen et la Commission, peut servir de point de départ pour préserver les avancées économiques et sociales. Le Gouvernement guinéen s'efforce de garantir la transparence des élections prochaines et espère que la communauté internationale apportera le soutien nécessaire pour tenir les délais s'agissant de la mise en œuvre des engagements internationaux.

51. **M. Patten** (Libéria) dit que l'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que joue la Commission lorsqu'il s'agit de favoriser la stabilité dans les pays qui sortent d'un conflit. Sous la direction du Président sortant, la Commission s'est efforcée d'examiner ses activités des dix dernières années et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la crise Ebola en organisant des réunions conjointes des formations Guinée, Libéria et Sierra Leone. Bien que le Libéria ait récemment autorisé la sortie de son dernier patient et n'ait fait état d'aucun nouveau cas depuis plus de deux semaines, la fin de l'épidémie ne peut pas être déclarée avant que la situation en Guinée et en Sierra Leone ne se soit améliorée. Il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que ces pays, toujours en proie à l'épidémie, bénéficient du soutien nécessaire pour éradiquer la maladie. Le plan de transition que prépare actuellement le Gouvernement libérien définira le rôle qui reviendra à la Commission dans la mise en œuvre des priorités du Gouvernement. La délégation de l'intervenant se félicite du nouvel ordre du jour de la formation Libéria et réaffirme la pleine coopération du Gouvernement à cet égard.

52. *M. Seger (Suisse), M^{me} Lucas (Luxembourg), M. Diallo (Guinée) et M. Patten (Libéria) se retirent.*

53. **M. Mamabolo** (Afrique du Sud) dit que la diminution du nombre de nouveaux cas d'Ebola rapportés au Libéria prouve l'efficacité du travail accompli par les dirigeants et les habitants du pays. Il se félicite des mesures dynamiques que la plupart des pays d'Afrique ont prises pour faire face à la crise. Sa délégation se félicite du fait que l'on débattenne des moyens de veiller à ce que les pays touchés puissent effectivement se rétablir. Si l'aide publique au développement est un élément essentiel, il faut aussi prendre des mesures pour mettre un terme à la marginalisation de ces pays et attirer les investissements dans leurs économies. Dans ce contexte, il faut aussi s'attaquer au problème des flux financiers illicites.

54. **M. Cardì** (Italie) dit que l'Italie honore ses engagements en termes de maintien de la paix, en prêtant une attention particulière aux questions relatives au renforcement des institutions dans différentes zones d'opérations, notamment le Liban, le Kosovo et l'Afghanistan. L'Italie est déterminée à faire en sorte que les mesures de consolidation de la paix bénéficient du soutien politique et financier nécessaire, en vue de préserver les investissements réalisés dans le maintien de la paix. Dans ce contexte, l'intervenant espère que la Commission concentrera ses efforts sur certaines régions instables plus proches de l'Italie.

55. Le Gouvernement italien reste très attaché à la consolidation de la paix. Plus spécialement, la Communauté de Sant'Egidio a animé un processus de médiation politique et interreligieuse à l'appui de la République centrafricaine, qui s'est conclu par la signature, à Rome, d'un appel à la réconciliation nationale par les dirigeants de ce pays. Il est essentiel d'œuvrer en faveur d'un processus politique sans exclusive afin de renforcer l'appropriation nationale et d'exploiter l'expertise et les capacités locales dans les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies. Il faut aussi adopter une approche sans exclusive pour les questions ayant trait à la problématique hommes-femmes, qui doivent être au cœur de toutes les mesures de consolidation de la paix. L'examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix et l'évaluation de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité doivent être effectués en synergie. Par ailleurs, il faut s'attacher prioritairement à renforcer les relations entre

la Commission et les organisations régionales et sous-régionales. L'Italie se félicite du fait que l'on prévoit de mettre l'accent sur le financement de la consolidation de la paix lors de la session annuelle 2015 de la Commission et appuie la décision de la Commission de donner suite aux initiatives prises par les Nations Unies aux fins du relèvement après l'Ebola. La délégation de l'intervenant insiste sur le fait que la consolidation de la paix doit devenir un élément central des interventions des Nations Unies dans les situations de crise. À cet égard, il serait nécessaire de réexaminer l'équilibre entre les capacités de médiation et de consolidation de la paix de l'Organisation et ses mécanismes de maintien de la paix.

56. **M. Rajah Zaib Shah** (Malaisie) dit que les progrès accomplis par les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission sont encourageants, même s'il persiste des préoccupations quant à la possibilité de reprise des hostilités. L'instabilité de la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire en République centrafricaine, plus particulièrement, exige l'attention de la communauté internationale; la Commission doit reprendre au plus vite son travail avec ce pays. La coordination entre les organismes des Nations Unies et les partenaires reste un défi de premier ordre lorsqu'il s'agit d'aider les pays qui sortent d'un conflit. L'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies tombe à point nommé et permettra aux membres de la Commission et aux autres États Membres d'évaluer le système et de mettre au point des mesures correctives. Compte tenu des liens qui unissent la consolidation de la paix, le maintien de la paix et la condition de la femme, les conclusions des différents examens liés à ces questions qui seront menés en 2015 devraient se renforcer mutuellement.

57. Il est encourageant de voir que la Commission travaille avec les organisations régionales. À cet égard, il est essentiel, pour renforcer la consolidation de la paix, que les mesures se complètent. Un soutien est nécessaire pour l'adoption d'une position commune au sein de l'Union africaine concernant les domaines à aborder dans l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Comme l'a démontré la réaction à l'épidémie d'Ebola, la Commission joue un rôle important lorsqu'il s'agit d'orienter l'attention de la communauté internationale vers les situations critiques et de coordonner les efforts

des partenaires régionaux et sous-régionaux. La Commission a aussi joué un rôle clé dans le renforcement des capacités et de la résilience des pays touchés; à cet égard, la Malaisie va verser une contribution de 100 000 dollars des États-Unis au fonds d'affectation spéciale multinational créé à cette fin. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Malaisie va chercher à coordonner les efforts du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix.

58. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que la consolidation de la paix nécessite un financement suffisant, le renforcement des capacités nationales et l'appropriation du processus par les autorités nationales. Alors qu'elle était membre du Conseil de sécurité, en 2011 et 2012, la Colombie a organisé le premier dialogue interactif entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. La délégation de l'intervenante continuera d'œuvrer en faveur de la multiplication des contacts entre le Conseil et la Commission. L'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix doit mettre l'accent sur la cohérence et sur les synergies au sein du système des Nations Unies et reconnaître l'importance du rôle que joue la Commission de consolidation de la paix lorsqu'il s'agit d'éviter la reprise des hostilités dans les pays dont la situation est préoccupante. La délégation colombienne soutient la proposition de thème de la session annuelle 2015 de la Commission; il est en effet essentiel de faire en sorte que le financement soit prévisible. Enfin, l'intervenante insiste sur le rôle primordial que les femmes jouent dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

59. **M. van Oosterom** (Pays-Bas) dit que les priorités de son Gouvernement que sont la paix, la justice et le développement se retrouvent dans le travail de la Commission, ce qui explique pourquoi les Pays-Bas sont un grand contributeur au Fonds pour la consolidation de la paix. En tant que membre de la Commission, les Pays-Bas s'attacheront à obtenir davantage de fonds pour les mesures de consolidation de la paix, notamment en faisant intervenir des donateurs non traditionnels, à renforcer la coopération entre les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et les organisations régionales, à améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies, et à favoriser la cohérence entre les différents processus d'examen en cours.

60. **M. Nitzschke** (Allemagne) dit que les troubles survenus récemment montrent à quel point il est nécessaire que la Commission et le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies au sens large jouent un rôle plus actif dans la prévention des crises et que des ressources suffisantes soient consacrées à cette fin. À cet égard, l'Allemagne a versé 6 millions d'euros au Fonds pour la consolidation de la paix en 2014. En obtenant l'attention voulue de la communauté internationale et un financement plus prévisible, on progresserait beaucoup dans la résolution des conflits. Le plan de travail et la session annuelle 2015 de la Commission doivent aborder la nécessité d'une utilisation plus efficace des fonds disponibles. La Commission doit aussi essayer de permettre une meilleure compréhension des griefs économiques et politiques qui, souvent, alimentent les conflits. Il est à espérer que l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix contribuera aussi à renforcer le rôle de la Commission dans la gestion des conflits dans le monde.

61. **M. Bishnoi** (Inde) dit qu'il est important de rappeler les principes de la consolidation de la paix, dont l'objectif est d'édifier des infrastructures et de stabiliser les sociétés afin d'éviter la reprise des hostilités. Si des conseils extérieurs sont nécessaires dans ce processus, ils ne doivent toutefois pas être donnés au détriment des priorités nationales. Ce sont avant tout les gouvernements nationaux qui doivent définir leurs priorités et stratégies en matière de consolidation de la paix, afin de s'approprier le processus. Bien que le Conseil de sécurité se préoccupe de plus en plus de la consolidation de la paix depuis quelques années, il est essentiel qu'il s'engage de façon plus approfondie afin de pérenniser la paix dans les pays aidés par la Commission. C'est lorsqu'elles s'inscrivent dans un processus de paix plus large que les initiatives de consolidation de la paix portent le plus de fruits, ce qui implique que la communauté internationale fournisse des ressources prévisibles, sur une période prolongée.

62. **M. Espinoza** (Chili) dit que la consolidation de la paix passe par un processus de développement sans exclusion qui vise à renforcer les institutions et à créer une société sans discrimination qui reconnaît le rôle moteur des femmes dans la prévention de la violence et leur rôle en tant qu'agents du progrès. Si le Fonds pour la consolidation de la paix s'est révélé être un outil efficace, le financement qu'il apporte reste néanmoins

insuffisant. À ce sujet, la délégation de l'intervenant soutient la proposition de thème pour la session annuelle 2015; trouver des sources de financement à long terme pour les activités de consolidation de la paix doit être l'une des priorités de la Commission. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Chili va agir en faveur du rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil.

63. **M. Lee Moon Hee** (République de Corée) dit que la consolidation de la paix nécessite une volonté politique forte, un financement durable, l'unité nationale et la cohésion sociale. L'appropriation par les autorités nationales doit donc être un élément essentiel de tout processus de consolidation de la paix. La délégation de l'intervenant se félicite du plan de travail de la Commission et du thème proposé pour la session annuelle 2015; ces projets sont un signe encourageant de l'amélioration des méthodes de travail de la Commission. La délégation de l'intervenant est prête à partager avec la Commission l'expérience de la République de Corée dans les domaines de l'édification d'une nation après un conflit, du développement économique et de la promotion des droits de l'homme.

64. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago) dit que si elle ne prenait pas de mesures de consolidation de la paix, la communauté internationale ferait preuve de négligence dans ses tentatives visant à garantir le développement durable des pays touchés par un conflit, et les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 seraient incomplets. Un financement prévisible est un élément essentiel pour toutes les mesures de consolidation de la paix, en l'absence duquel tous les débats concernant ces mesures ne seraient que rhétorique. L'intervenant insiste sur le rôle important que jouent les présidents des formations pays lorsqu'il s'agit de faire en sorte que la communauté internationale continue de reconnaître l'importance de la consolidation de la paix dans le cadre des opérations internationales de paix.

65. **M. Ismail** (Égypte) dit que l'examen complet du dispositif de consolidation de la paix sera un des éléments clés qui permettront de renforcer le rôle de la Commission, d'adapter l'ordre du jour de celle-ci aux besoins actuels et émergents et de combler les lacunes existantes dans les pratiques de consolidation de la paix. La délégation égyptienne se félicite de la nomination du groupe consultatif d'experts et attend avec intérêt l'exposé du président de celui-ci. Le thème

de la deuxième session annuelle de la Commission est important, puisque la mobilisation des ressources constitue un défi majeur pour les pays qui sortent d'un conflit et reste un facteur déterminant dans la reconstruction des institutions étatiques.

66. **M. Heen** (Nigéria) se félicite du fait que la Commission mette l'accent sur le renforcement de la cohérence régionale, puisqu'il est essentiel d'adopter une approche régionale pour aider les pays à éviter la reprise des hostilités. La dimension régionale de la consolidation de la paix mérite une attention toute particulière dans le contexte de l'examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix. Ce processus devrait bénéficier de l'expertise et de l'expérience de l'Afrique en matière de consolidation de la paix, et notamment des points de vue des pays qui sortent d'un conflit, de l'Union africaine, des organisations sous-régionales africaines, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et des pays qui se trouvent dans des phases postérieures aux conflits. L'intervenant se félicite de la participation de la Commission à l'atelier consacré aux aspects régionaux de la consolidation de la paix, organisée par le Ministère égyptien des affaires étrangères et le Centre du Caire pour la résolution des conflits et le maintien de la paix en Afrique, avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et il espère que les enseignements tirés grâce à cet atelier serviront à l'examen 2015.

67. Les formations pays doivent continuer de concentrer leurs activités sur les fonctions essentielles que sont la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi actif, en particulier pendant les périodes de transition et de retrait des missions des Nations Unies dans les pays qui sortent d'un conflit. L'intervenant salue les efforts que la Commission déploie pour faire en sorte que le retrait du Bureau des Nations Unies au Burundi ne conduise pas la communauté internationale à se désintéresser de la consolidation de la paix dans ce pays. La Commission a joué un rôle essentiel lorsqu'il s'est agi d'appeler l'attention sur la menace que l'épidémie d'Ebola faisait peser sur la paix, la sécurité, la gouvernance locale, les institutions politiques, la cohésion sociale, le redressement économique et les avancées en matière de consolidation de la paix.

68. L'intervenant note avec satisfaction que la Commission souhaite fonder l'examen 2015 sur des

études de cas spécifiques et espère que cet examen mettra en lumière des défis thématiques et institutionnels plus larges, tels que la mobilisation des ressources nationales, la lutte contre les flux financiers illicites ou encore la négociation de contrats équilibrés concernant les ressources naturelles. Il est encourageant que la Commission se donne comme priorité de favoriser la participation des femmes aux processus politiques et de développement d'après conflit, étant donné que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables lors des conflits. La délégation de l'intervenant fait siens les points de vue sur la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'homme, la réforme de la justice et la sécurité alimentaire exposés dans le rapport de la Commission (PBC/8/OC/L.1), étant donné que le manque d'attention pour ces questions peut générer des tensions susceptibles d'entraîner des conflits violents.

69. **M^{me} Gilmutdinova** (Fédération de Russie) dit que sa délégation soutient les modalités de réalisation de l'examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix dont sont convenus les États Membres. S'agissant de cet examen, l'intervenante est convaincue que les recommandations du groupe consultatif d'experts permettront à la Commission de travailler plus efficacement. Se félicitant de l'action énergique des formations pays, l'intervenante insiste sur le fait que ces formations doivent mener leurs activités en cohérence avec les priorités en matière de consolidation de la paix des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces pays.

70. La délégation russe se félicite des mesures, couronnées de succès, de relèvement après le conflit prises au Burundi, qui est en train de rétablir la paix, la stabilité et la sécurité. Par contre, les nouvelles crises en République centrafricaine et au Soudan du Sud, caractérisées par les incursions d'acteurs extérieurs, témoignent du caractère inadéquat de la planification et de la définition des priorités. Il convient d'étudier ces cas avec soin afin d'éviter des expériences similaires à l'avenir. Il convient de s'employer à renforcer la capacité des pays touchés par l'épidémie d'Ebola à résister aux crises, une entreprise qui nécessitera un soutien financier coordonné du Fonds pour la consolidation de la paix et une coopération forte entre les membres de la Commission de consolidation de la paix, y compris les nouveaux membres.

La séance est levée à 12 h 25.